

## Séance du 17 décembre 2020

2020/12

L'an deux mil vingt et le dix sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M Jean DERRIEUX, dans la salle du Conseil

Date de la convocation : 05 décembre 2020

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
DERRIEUX Jean	X			GISQUET Bernard	X		
Begliomini Philippe	X			JONGBLOET François	X		
BERNADOU Francis	X			OHRESSER Annie	X		
DELRIEU Geneviève	X			THILLIEZ Claude	X		
CALMELS Stéphanie	X			VICCA- DUTEY Joy		X	Annie OHRESSER
GALAND Amélie	X						

### A – SUJETS DE DELIBERATION

#### • Secrétaire de séance :

Le Conseil municipal désigne Madame Amélie GALAND en qualité de secrétaire de séance.

#### **Résultat du vote**

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

#### **1 / Objet : Délégation du Conseil Municipal au Maire :**

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 23 MAI 2020 au niveau des DELEGATIONS.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau sur les délégations que lui donnent les membres du Conseil Municipal à la demande de la préfecture en se référant à l'article L 2122-22 du CGCT.

Le conseil municipal,  
Approuve : à l'unanimité

<b>POUR</b>	<b>11</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

-----

**2 / Objet : Suppression de l'indemnité de la troisième adjointe à sa demande :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Annie OHRESSER, 3<sup>ème</sup> adjointe a demandé à ne plus percevoir ses indemnités d'adjointe, comme voté lors de la délibération prise en date du 23 mai 2020 portant le numéro 12-2020-05, indemnité à hauteur de 9.9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur soit 385.05 € Brut.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Annie OHRESSER a fait une attestation manuscrite dans ce sens en date du 17 décembre 2020.

Le conseil municipal,  
Approuve : à l'unanimité

<b>POUR</b>	<b>10</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Arrivée de Monsieur Bernard GISQUET à 20h55.

-----

**3 / Objet : Demande de subventions concernant le projet d'étude pour la réalisation de travaux d'assainissement.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie de l'assainissement collectif du village est à refaire, et qu'il est nécessaire de demander des subventions pour la réalisation de ces travaux auprès des organismes habilités.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que c'est la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet qui réalisera le dossier de demande de subventions étant donné qu'ils ont désormais la compétence.

Le conseil municipal,  
Approuve : à l'unanimité

<b>POUR</b>	<b>11</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

-----

**4 / Objet : Consultation architectes concernant la mission de marché d'étude pour la rénovation de la salle des fêtes et l'aménagement du cœur de bourg :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de consulter plusieurs architectes dans le cadre de la mission de marché d'étude pour la rénovation de la salle des fêtes et l'aménagement du cœur de bourg.

Monsieur le Maire propose de consulter les architectes suivants :

- .Atelier Marti Rakoto, 81500 LAVAUUR ;
- .SCP d'architecture François Lawrence, 81600 GAILLAC ;
- .Thierry FONVIEILLE, 81600 GAILLAC ;

**Amélie ASCHENBROICH, 81600 GAILLAC.**

<b>POUR</b>	<b>11</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

-----

**5 / Objet : Achat d'un radar pédagogique.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de sensibiliser les automobilistes car beaucoup roulent très vite et dangereusement sur les différentes axes et routes de la commune, il propose au Conseil Municipal l'achat d'un radar pédagogique,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que deux sociétés ont transmis des devis chiffrés,

Il présente les deux propositions de prix avec les références techniques de chacune d'elle, pour l'acquisition d'un radar pédagogique :

- .Société Elan Cité, au prix de 1 762.50 € HT soit 2 115.00 € TTC ;
- .Société Stop Vitesse, au prix de 1 838.40 € HT soit 2 206.08 € TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au département dans le cadre des Amendes de Police, généralement accordée à hauteur de 30 % de la dépense HT.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à *l'unanimité* :

- **APPROUVE** la proposition de la société Elan Cité et valide l'achat d'un radar au prix TTC de 2 115.00 €.
- **APPROUVE** la demande de subvention.

<b>POUR</b>	<b>11</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

-----

**6 / Objet : SDET – Convention Economie d'énergie.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SDET a fait une proposition de convention de maîtrise d'ouvrage délégué pour l'optimisation et le pilotage des systèmes énergétiques.

Il fait lecture des différents points contenus dans la proposition et indique qu'il serait intéressant de signer cette convention dans le but de réaliser des économies d'énergie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à *l'unanimité* :

**- APPROUVE la signature de la convention avec le SDET.**

<b>POUR</b>	<b>11</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

-----

**7 / Objet : Mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la rénovation de la Salle des Fêtes – Choix de l'Architecte.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les architectes consultés dans le cadre de la Mission de Maitrise d'œuvre de la rénovation de la Salle des Fêtes ont transmis leur proposition chiffrée,

Monsieur le Maire indique les détails de ces différentes propositions :

Nom Architecte	Plan - Diagnostic	Esquisse	Rémunération
Amélie ASCHENBROICH	1000 €	2000 €	10 %
D F LAWRENCE	-	6400 €	9.50 %
T FONVIEILLE	800 €	1 500 €	8.50 %
Atelier Marti RAKOTO	1857 €	4729 €	Non transmis

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à *l'unanimité* :

**- APPROUVE la proposition de Monsieur FONVIEILLE.**

<b>POUR</b>	<b>11</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

-----

**8 / Objet: Mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'assainissement à réaliser sur la Commune.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les architectes consultés dans le cadre de la Mission de Maitrise d'œuvre des travaux d'assainissement à réaliser sur la Commune ont transmis leur proposition chiffrée,

Monsieur le Maire indique les détails de ces différentes propositions :

Nom Architecte	Pré-étude + esquisse	Levé Topographique	Travaux suivi	Mission Complète	Total TTC
BADOC	-	1 296 €	4.84 %	10 530 €	14 191.20 €
ASTRUC - Anglès	3 000 €	A prévoir	8.50 %		

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à *l'unanimité* :

**- APPROUVE la proposition de Monsieur BADOC.**

<b>POUR</b>	<b>11</b>
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

-----

**QUESTIONS DIVERSES :**

***1 - Composition de la commission locale du site patrimonial remarquable de la commune de Cestayrols :***

- Collège des élus :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
JONGBLOET François	OHRESSER Annie
BERNADOU Francis	DELRIEU Geneviève

- Collège des associations :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
PACAUD Didier	DUBOIS ROBERT Laurence
BOUDET Alain	MONESTIE Marie-Cécile

- Collège des experts :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
LE POTTIER Jean	BOSSI Michel
AUBOIRON Pierre	CAMPS Jean-Michel

**2 – Présentation du Projet d'Aménagement** au niveau de de la Route Départementale, ainsi que Place des Douves :

Le Projet est chiffré pour un coût Total de 275 000 € HT.

**3 – Présentation du Projet de l'assainissement collectif** à refaire au niveau du centre bourg du village :

Le coût Total s'élève à la somme de 95 520 € TTC chiffré par l'entreprise LACLAU.

C'est la Communauté d'agglomération qui a la compétence.

**4 – Présentation du Projet des travaux à réaliser sur la Chapelle de Notre Dame de Roumanou.** L'architecte, Monsieur PERON, à transmis 3 dossiers concernant l'étude qu'il a réalisé, deux dossiers ont été envoyés à la DRAC (Isabelle VIDAILLAC) et un dossier transmis à l'architecte des bâtiments de France (Monsieur GIRONNET).

Une demande de rendez-vous a été faite auprès de la DRAC, pour visite sur site, avec Monsieur GIRONNET, Monsieur PERON, Monsieur DERRIEUX, Monsieur JONGBLOET et Monsieur BERNADOU.

**5 – DECI :** Monsieur THILLIEZ demande de prévoir au Budget 2021 une cotisation de 1€ HT par habitant.

**6 – VOIRIE :** Topo sur toute la voirie communale réalisée par Philippe BEGLIOMINI.

-----

Fin de la séance à 22H40

<b>DERRIEUX Jean</b>	<b>Begliomini Philippe</b>	<b>Bernadou Francis</b>
<b>Calmels Stéphanie</b>	<b>Delrieu Geneviève</b>	<b>Galand Amélie</b>
<b>GISQUET Bernard</b>	<b>Jongbloet François</b>	<b>Ohresser Annie</b>
<b>Thilliez Claude</b>	<b>Vicca-Dutey Joy</b>  <b>Absente</b> <b>Pouvoir donné à</b> <b>Annie</b> <b>Ohresser</b>	